Document généré le 6 août 2025 02:24

Cahiers de géographie du Québec

Réponses à Robert Fossaert

Robert Lavertue, Jean Nadeau et Christine Risi

Volume 27, numéro 72, 1983

URI : https://id.erudit.org/iderudit/021627ar
DOI : https://doi.org/10.7202/021627ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)
1708-8968 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Lavertue, R., Nadeau, J. & Risi, C. (1983). Réponses à Robert Fossaert. *Cahiers de géographie du Québec*, *27*(72), 489–495. https://doi.org/10.7202/021627ar

Tous droits réservés © Cahiers de géographie du Québec, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

CAHIERS DE GÉOGRAPHIE DU QUÉBEC
Vol. 27, no 72, décembre 1983, 489-495

RÉPONSES À ROBERT FOSSAERT

par

Robert LAVERTUE, Jean NADEAU et Christine RISI

G.R.E.D.I.N., Département de géographie,
Université Laval, Sainte-Foy, Québec, G1K 7P4

*
* *

Commentaire de Robert Lavertue

S'il vous est plaisant de voir votre recherche théorique mise à l'épreuve par des travaux venus de loin — tant spatialement que du point de vue disciplinaire — il nous est tout aussi plaisant de voir nos travaux minutieusement scrutés par le théoricien et de répondre à ses questions... et à ses objections.

À la première question qui m'est adressée, il faut répondre que les paysans de la Nouvelle-France et leurs successeurs sous le régime seigneurial avaient effectivement toute liberté de vendre en partie ou en entier les terres qui leur étaient concédées par un seigneur (Courville, 1980, pp. 401-409). La prise en considération de ce « droit de vendre » dans notre analyse du statut du paysan québécois (p. 34) nous oblige-t-elle à revoir nos conclusions ? Il semble que non : le statut du paysan sous le régime seigneurial doit toujours être associé, avant tout, à celui d'un travailleur « attaché » à la terre (T23) même si son statut tend vers celui de travailleur libre lié à la terre (T3). En effet, le paysan québécois malgré le droit important qui lui est accordé, n'en demeure pas moins un censitaire soumis aux nombreuses contraintes du régime seigneurial. Et ce sont ces contraintes qui en font un travailleur « attaché » à la terre car, pour assurer sa survie en tant que paysan établi sur une seigneurie, il doit obligatoirement s'y plier. C'est dire qu'un lien particulier se tisse entre lui et sa terre, non pas celui unissant un paysan à une terre exploitée librement, mais bien celui imposé par le régime seigneurial, entre un censitaire et une terre concédée par contrat dont l'exploitation est assortie de droits et de redevances en argent, en nature et en temps. Que le censitaire puisse vendre la terre qui lui a été concédée ou le droit de l'exploiter ne change rien à sa condition de censitaire. Puisque sur une seigneurie le droit d'exploitation du sol n'est pas libre de toute entrave mais plutôt conditionnel au respect des obligations contractées envers le seigneur, le statut du paysan québécois doit être associé à celui du travailleur « attaché » à la terre.

Ajoutons que le « droit de vendre » n'affecte en rien la pérennité du régime seigneurial puisqu'une terre concédée, même si elle est vendue à un autre paysan, n'est pas pour autant libérée des charges seigneuriales qu'elle porte. En effet, quel que soit le mode d'acquisition du sol dans une seigneurie — concession, achat, sous-arrentement, fermage, métayage, héritage ou donation — la propriété foncière, puisque détenue en censive, est toujours porteuse des mêmes obligations à l'égard du

seigneur (Courville, 1980, p. 41). L'intégrité foncière et légale de l'aire seigneuriale est ainsi préservée.

Bien plus, le « droit de vendre » n'est pas seulement à l'avantage du paysan. Le seigneur en tire aussi un large profit puisque chaque transaction (vente/achat) est soumise à des droits de lods et vente équivalents à 1/12 du prix de vente (Courville, 1980, p. 403). Finalement, il constitue une protection financière pour le seigneur car les censitaires endettés à son égard peuvent être amenés à vendre en partie ou en totalité leurs terres pour s'acquitter des dettes contractées. Somme toute, ce « droit de vendre », bien qu'il soit un aspect fort original du régime seigneurial québécois, n'est pas suffisant pour faire du censitaire un paysan libre (T3).

Votre seconde question ouvre une piste de recherche intéressante car il est très probable que les particularités du MP capitaliste-marchand au Bas-Canada tiennent plus à sa maturation imparfaite qu'à une évolution spécifiquement québécoise de ses formes. Hélas, cette piste est pour un bon moment impraticable : l'historiographie étant bien peu bavarde sur ces questions, on ne dispose pas du matériel nécessaire pour les traiter avec toute la profondeur requise. Et aussi, comme vous le suggérez dans votre troisième question, il est préférable d'attendre « patiemment » votre tome 7 avant de s'y engager !

Plus loin, lorsque vous discutez l'ensemble de nos textes, vous rejetez fermement la critique qui vous est adressée d'avoir négligé « les lumières indispensables de l'analyse politique et idéologique ». Disons d'abord que cette critique n'a pas la portée que vous lui accordez : elle s'adresse seulement à votre tome 2 et non pas à toute votre Théorie. Ensuite, elle a été formulée parce qu'il semblait difficile de saisir la dimension coloniale du commerce au Bas-Canada à travers votre concept de MP capitaliste-marchand qui, pourtant, est le seul MP auquel cette activité peut être associée. L'investigation exclusive de l'instance économique nous étant apparue insuffisante pour décrire précisément la nature du commerce colonial, nous avons alors proposé un recours aux lumières de l'analyse politique au cœur même de la combinatoire des MP. Or, en deuxième analyse, cette procédure que vous aviez déjà rejetée n'est plus nécessaire puisqu'une alternative de recherche s'offre comme nous le verrons plus loin.

Ceci dit et à la suite de vos remarques, il faut convenir que notre analyse de cette question n'est pas sans problème. En effet, elle a sans doute quelque peu dérivé en cours de route. Elle passe, pour utiliser vos expressions, d'une « priorité » : l'étude d'une structure économique à l'aide des concepts de MP et de FE, à une « exclusivité » : l'étude de cette même structure économique mais considérée maintenant comme l'essentiel du réel social.

Malgré cette dérive analytique, le problème que nous avons soulevé n'est pas entièrement résolu. À bien y réfléchir, il trouve sa source dans la nécessité théorique que le marchand au sein du MP capitaliste-marchand (MP6) soit un propriétaire privé capitaliste (P3). Or, au Bas-Canada, l'activité commerciale ayant une forte coloration coloniale, le marchand nous est apparu avoir un statut de propriétaire privé mais entravé (P2). Mais comme vous affirmez que cette éventualité est à même de détruire le MP6, il y a donc impossibilité de rendre compte du caractère colonial du commerce au Bas-Canada. Une solution à ce problème serait de dénaturer le statut du marchand pour l'adapter à la théorie. Nous avons évidemment refusé cette démarche préférant critiquer, sur le plan théorique, certains aspects litigieux du problème. La critique ainsi formulée est peut-être contestable mais la démarche ne l'est pas.

Aujourd'hui, à la lumière de votre deuxième question, une ébauche de solution est envisageable. En effet, si, comme vous le suggérez, la maturation du MP6 au Québec a été imparfaite, alors il est plausible que cette maturation non achevée se traduise dans les faits par le maintien des marchands bas-canadiens dans un statut de P2 (propriétaire privé mais entravé). Tant que les entraves coloniales imposées à l'activité commerciale ont perduré, les marchands opérant au Québec ne pouvaient atteindre le statut de P3 (propriétaire privé capitaliste). Ainsi, le problème soulevé trouve une solution satisfaisante puisque la dimension coloniale du commerce est révélée par le statut de P2 des marchands au sein d'un MP6 imparfait ou non achevé. Et les critiques que nous avons formulées n'ont plus leur raison d'être.

Finalement, au sujet des embarras que semble vous causer l'expression FE québécoise, tel que souligné au paragraphe 10 de votre lettre, une mise au point s'impose. Il s'agit bien sûr d'un malheureux (et juvénile) abus de langage. En effet, lorsqu'il est question de la FE québécoise dans nos textes (pp. 49-52 et 94-98), il faut plutôt comprendre la FE caractérisant le Québec à un moment donné. Loin de nous l'idée que le territoire québécois ait été le lieu du développement de FE toujours singulières même si l'expression utilisée le laisse entendre. Autrement dit, les FE qui ont caractérisé le Québec à des époques différentes ont pu déborder son territoire, être observées ailleurs dans le monde et, voire même, être déterminées ailleurs. Toutefois, je soulèverais l'hypothèse que, sous le régime anglais, le Québec a été réellement caractérisé par une FE qui lui était spécifique de 1760 à 1854 puisqu'il était le seul lieu de déploiement du MP latifondiaire au Canada et en Amérique du Nord.

Je m'arrête sur cette hypothèse de recherche en espérant que ces brèves mises au point seront à même de dissiper quelque peu vos légitimes embarras alors que de notre côté nous vous assurons que vos remarques continueront d'être prises en considération dans nos travaux.

Commentaire de Jean Nadeau

Avant d'aborder de façon spécifique certains points qui sont soulevés dans votre lettre, je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion qui m'est ici offerte d'effectuer une nécessaire mise au point à la fois pour votre bénéfice et celui d'éventuels lecteurs. Ainsi, le texte intitulé *Sur l'évolution du statut de l'agriculteur québécois du Régime français à la fin du XIX^e siècle* doit-il être replacé dans son contexte. Il s'agit en fait d'un chapitre d'une thèse de maîtrise en préparation à l'université Laval et dont le titre provisoire est : *De la soumission du travailleur de la terre à l'aliénation du territoire agricole : le cas de l'agriculture québécoise.*

Récusant de prime abord les apparentes évidences que véhicule un certain discours à l'endroit des agriculteurs québécois (Nadeau, 1983), je tente donc, par le biais d'une approche qui privilégie l'instance économique et les articulations s'y rapportant, de suivre à travers l'histoire l'évolution des diverses formes de soumission dont l'agriculteur québécois fut et est l'objet et du fait même l'inévitable modification de son statut de travailleur.

Cela m'amène donc à l'une de vos remarques concernant la « place » qui est faite, dans ce texte en particulier et ailleurs, à la base économique. À cela je répondrai d'abord que nous étions sérieusement handicapés au départ, votre théorie de la société n'ayant pas encore, à l'époque, accouchée de tous ses tomes. Ensuite, qu'il s'agit là d'un choix — cela est parfaitement vrai du texte mentionné précédemment —,

bien imparfait direz-vous, lequel est symptomatique de ce dilemme opposant d'un côté l'atrophie, et de l'autre, la dispersion.

C'est donc en ayant à l'esprit cette démarche particulière qu'il faut comprendre « les assises profondes de la page 113 ». Cette formule quelque peu malheureuse si j'en juge par l'indigestion qu'elle a provoquée n'a toutefois rien à voir, du moins dans mon esprit, avec un quelconque idéalisme. Elle est plutôt l'expression d'une démarche qui connaît bien les limites de la seule instance économique puisque le recours au politique et à l'idéologique sont, à ce stade du développement économique, essentiels à l'entendement de la forme particulière de soumission dont l'agriculteur de l'époque est l'objet. Malgré le fait que quelques passages ambigus parsèment le texte, il faut reconnaître que l'approche privilégiée ici apporte plutôt de l'eau au moulin de la méthode servant d'assise à votre théorie de la société.

Cette précision m'amène à en formuler une autre de nature similaire ayant trait cette fois à la question du territoire. Si, en certains endroits, il semble que je laisse planer le spectre d'une « liaison bi-univoque à découvrir », entre MP et territoire, cette impression doit immédiatement être dissipée. Ainsi, le territoire n'est pas qu'un substrat donnant prise exclusivement à l'économique. C'est d'ailleurs ce que j'affirmais en page 9 dans un passage qui aura peut-être échappé à votre attention. Ainsi soulignais-je que : « un territoire ce n'est pas neutre, ne serait-ce que parce que le travail qui le produit s'inscrit dans des rapports de production *et, par ailleurs, que les hommes et les femmes qui (y) peinent s'activent eux-mêmes en des sociétés où domination et idéologie ne sont pas que des concepts éthérés* ».

Il apparaît donc évident qu'il faille, pour comprendre le territoire, creuser celui-ci de façon concurrente à l'aide des outils que constituent les trois instances, et en faisant intervenir des éléments du quotidien et de la culture — pour ne nommer que ceux-là — dans le traitement des artefacts ainsi mis à jour.

Il resterait, pour clore ce bref commentaire, à réaffirmer la nécessité de persévérer dans la « mise à l'épreuve » de la *théorie de la société* de façon à ce que le « choc des idées » qui s'ensuit soit l'occasion d'adoucir la marge qui s'installe entre la formalisation d'une théorie et « l'opérationalisation » des concepts qui en sont issus.

Commentaire de Christine Risi

De vous avoir laissé rêveur, cher monsieur Fossaert, vous m'en saurez réjouie. Je poursuis donc ma démarche vers cette « Terra Incognita » où entraîne la pensée lorsqu'elle cherche et ne se suffit pas de reproduire les théories des maîtres. Je n'hésiterai donc pas à m'exposer en marge du sujet qu'est la Chose sociale, mais sûrement pas hors du sujet social que je suis.

Mes questions sont résolument incisives. Elles excèdent ce domaine théorique clôturé par le rempart méthodologiquement élevé entre l'Homme (H) et la Société (S). Je crois qu'il est légitime de les poser puisqu'en fait, ce sont ces autres questions, hors d'ordre, prises dans les sables mouvants de la pensée, qui assurent l'émergence du nouveau. Certes, il n'est pas aisé de s'émanciper de la « logique du même », cette irrésistible propension à la reproduction. Mais poser ces questions que les démarches théoriques parviennent encore difficilement à circonscrire, c'est en quelque sorte déblayer d'autres espaces de pensée. Et ainsi faire (con)science. Vous aurez déjà compris et mieux que je ne le saurais dire que je distingue entre travail théorique et

travail de la pensée; le premier n'étant possible que dans et par le second et ne marquant en fait que d'une formule provisoire, d'un trait partiel ce qui présente une certaine irréductibilité à savoir le réel. « Toutes les sciences, quel qu'en soit l'objet, sont les agents d'une critique transformatrice de leur objet» (Fossaert, 1977, 13). Or, ce travail de la critique qui est assurément une exégèse rigoureuse et vigoureuse d'un corpus textuel, ici marxien, n'est-il pas également ce travail plus intuitif, moins formalisé de la pensée? Je crois que c'est à partir de cette distinction, cet écart entre une pensée et sa formalisation toujours déficiente, que peut émerger un advenir scientifique.

Ainsi, si à des fins exploratoires et opératoires, une théorie de la société exclut provisoirement des questions de son champ d'investigation et se tait sur des points qu'elle a préalablement discutés et formulés en quelques axiomes, fort bien. Je pense notamment à cette mise au point que vous faites au tome 6 à propos des données de l'ordre H que doit prendre en compte toute recherche inscrite dans l'ordre S et qui légitime (enfin) plus explicitement cette fameuse coupure méthodologique H/S. Vous ne sauriez imaginer l'intarissable flot d'arguments et de contre-arguments qu'a suscité ce seul point de méthode qui, tel que vous le posez et le justifiez aux fins de votre construction théorique, ne laisse personne indifférent. Pour ma part, je dois dire que j'ai été partisane de cette coupure méthodologique H/S et que je l'ai « défendue» à maintes occasions puisqu'elle m'apparaissait comme un important réducteur d'angoisse. Les théories scientifiques de la société ne vont pas de soi. La Chose sociale présente une difficulté objective de méthode à savoir l'impossibilité de la penser hors d'elle. Donc, provisoirement, entre H et S, la coupure sera bien nette ce qui permettra d'élaborer, la distance critique suppléant aux défaillances de la conscience, une représentation objective de la société. Le trait, la coupure entre H et S, semblable à une limite mouvante, litigieuse, donne lieu à un espace frontalier, quelque chose comme un champ truffé de mines, un no man's land, une source intarissable de discussions que paradoxalement peu de recherches abordent. C'est qu'il faut peut-être une certaine audace aveugle, féminine si j'ose dire, pour s'y aventurer. Prendre le risque donc que peu d'intellectuels assument, emprisonnés qu'ils sont dans une division concentrationnaire de la connaissance, à savoir une synthèse où les coupures entre Nature (N), Homme (H) et Société (S) seraient transgressées. C'est d'ailleurs à ce carrefour où il manque quelque chose que traditionnellement la géographie s'ébat et se débat. De toute évidence, il est impossible qu'une coupure H/S persiste ou se pratique ici sans faire sauter le corpus sinon théorique tout au moins textuel, littéraire de la géographie. C'est assurément une position intellectuelle inconfortable et angoissante redoublée d'une position théorique intenable. Pour le moment. Car je ne vois pas en quoi la science serait le seul porte-parole intelligent du réel. Ne peut-on pas allier au chiffre et à la mesure, la lettre et le poème ? À cet égard, votre amour de la langue en révèle plus que vous ne le soupçonnez. Votre théorie reflète un espace de pensée qui invite ou non à un consensus mais il demeure singulièrement vôtre.

De ces quelques propos sur le savoir, j'en viens à mes questions.

1) D'un point de vue, disons-le, sémiologique, la barre / entre H et S, est-elle un trait qui marque la séparation, l'exclusion comme le suggèrent les termes significatifs de « frontière» et de « coupure», ou peut-on concevoir ce trait comme la marque d'un rapport, d'un lien irréductible entre H et S? En d'autres termes, est-il possible de théoriser « l'omniprésence de l'homme dans la société» (1983, 79) notamment en soulevant la question de la « transversalité» du langage de part en part de la coupure méthodologique H/S ?

2) Dans les sciences sociales, la distance critique n'est-elle pas celle du langage, c'est-à-dire un certain espacement des mots ? Il existe assurément une légitimité et une nécessité théorique à concevoir la société *comme* un objet. Elle est *comme* une boîte-à-hommes ou mieux ce qui met les hommes-en-boîte, dites-vous. Or, cette manière d'être de la société, l'effet *comme*, n'est-elle pas liée à une certaine façon d'en rendre compte qui n'est rien d'autre qu'une pratique langagière. Vous écriviez : « Aujourd'hui nous sourions en relisant les pages où Marx, prisonnier de la science provisoire de son temps, abuse métaphoriquement du métabolisme ou de l'évolution. Mais sachant que nous sommes, nous aussi, prisonniers de la science provisoire de notre temps et condamnés à la métaphore par la pente même du langage, évitons d'aggraver naïvement les périls que notre réflexion encourt de ce fait» (1983, 61). Or, le « droit de combiner » dont vous faites grand usage, la « société en tant qu'objet », de même que la « structuration » sociale des « relations objectives » qui existent entre les hommes, tout cela n'est-il pas l'empreinte de la métaphore structurale qui a contaminé, depuis la deuxième moitié de ce siècle, les disciplines préoccupées des hommes-en-société, introduisant ainsi l'élément symbolique et faisant éclater la dualité, l'opposition stérile réalité/imaginaire ? Conséquemment, le langage qui est à la fois une pratique singulière et collective, peut-être la clé de voûte entre H et S, a revêtu une importance première dans plusieurs disciplines des sciences sociales et humaines. Ne sont-ce pas les hommes parlants qui peuvent dire quelque chose des hommes travaillants ? Vous le soupçonnez, ce qui me préoccupe est bien ce désert théorique entre H et S. Que ce ne soient pas là les finalités d'une théorie de la société, soit. Mais la question demeure entière, vous en conviendrez.

3) Le territoire : vous dites que « ce n'est qu'un mot, une notion aux contours imprécis et fluctuants, nullement un concept ». C'est sans doute que vous n'avez pas à l'esprit que traditionnellement la géographie tente de donner un point de vue synthétique du réel et qu'elle s'efforce d'articuler ce quelque chose qui manque au carrefour des disciplines des ordres N, H et S constituant le réel. Bien sûr, cette synthèse ne peut être amorcée sans qu'on ait préalablement procédé à un effort soutenu d'intelligibilité de chacun des ordres, effort qui doit demeurer contigu à la tentative de synthèse. C'est dire que la vigilance doit être des plus serrées afin de désamorcer tout glissement vers des obscurantismes dits humanistes ou des naturalisations de la socialité. À cet égard, votre théorie de la société est d'un grand recours. Le discours de la géographie a longtemps privilégié la relation homme-nature sans pour autant en élaborer une véritable problématique. Que de géographies nationales ou régionales qui n'arrivaient pas vraiment à articuler ce processus relationnel ! C'est aux effets de sens des idéologies critiques, notamment le marxisme, que l'on doit d'avoir pu exhaler :

1) le travail, c'est-à-dire ce par quoi adviennent des relations entre les hommes et la nature ;
2) la socialité, c'est-à-dire ce qui fait des hommes un collectif ;
3) le territoire, c'est-à-dire ce par quoi s'inscrivent les traits et limites de compétence de ces hommes-travaillant-le-monde.

On s'approche, n'est-ce pas, d'une problématique S/N ? Mais ce n'est pas là ce à quoi travaillent exclusivement les géographes. Il y a toujours ce souci d'une synthèse qui mettrait en jeu les ordres N, H et S et qui est indispensable au même titre que le moment théorique. À défaut de la scansion provisoire qu'est la synthèse, on pourrait penser que : penser le réel est impossible ! Je crois qu'une vision du monde, ce à quoi s'affairent toutes les leçons de géographie et dont on ne saurait plus taire, à la lumière des remarques dont vous n'êtes heureusement pas avare, la fonction idéologique, doit

exercer une distance critique, sans cesse mesurée. Mais si la pratique des langages critiques offre une certaine intelligibilité du réel, la pratique d'une parole singulière n'est-elle pas aussi un travail, un faire, une poétique peut-être, disant quelque chose des lacunes que les théories n'arrivent pas à combler ? En ce sens, la géographie, discipline située à l'intersection des ordres N, H et S n'est-elle pas justifiée d'user de concepts qui prennent en compte l'ordre H ainsi que le font le territoire, la région et les genres de vie ? À cet égard, les multiples volumes des « géographies universelles », que ce soit celle de Vidal de la Blache et Cie ou celle d'Élisée Reclus en disent beaucoup sur les marques, denses ou légères, évanescentes ou prégnantes, de cette terre-des-hommes.

SOURCES CITÉES

BERGEVIN, Jean (1983) Pour comprendre la « théorie générale » de la société de Robert Fossaert : étude schématique, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 27, nº 70, pp. 79–97.

COURVILLE, Serge (1980) La crise agricole du Bas-Canada, éléments d'une réflexion géographique (deuxième partie), *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 24(63), décembre 1980, pp. 385–428.

FOSSAERT, Robert (1977) *La société*, tome 1, *Une théorie générale*. Paris, Seuil, 165 pages.

_____ (1977) *La société*, tome 2, *Les structures économiques*. Paris, Seuil, 514 pages.

_____ (1978) *La société*, tome 3, *Les appareils*. Paris, Seuil, 439 pages.

_____ (1980) *La société*, tome 4, *Les classes*. Paris, Seuil, 491 pages.

_____ (1981) *La société*, tome 5, *Les États*. Paris, Seuil, 565 p.

_____ (1983) *La société*, tome 6, *Les structures idéologiques*. Paris, Seuil, 610 p.

FAUCHER, Albert (1975) Explication socio-économique des migrations dans l'histoire du Québec, *Mémoires de la société royale du Canada*, série IV, tome XIII, pp. 91 à 107 ; reproduit dans N. SÉGUIN (éd.) (1980) *Agriculture et colonisation au Québec*. Montréal, Boréal Express, pp. 141–157.

NADEAU, Jean (1983) L'agriculteur québécois : de l'allusion à l'illusion, *Cahiers de géographie du Québec*, 27(70) : 117–121.

RAFFESTIN, Claude et BRESSO, Mercedes (1979) *Travail, espace, pouvoir*. Lausanne, l'Âge d'Homme, 166 pages.

RAFFESTIN, Claude (1980) *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Librairies techniques, 249 pages.